

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

Le 18 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16 et 17 juin 2014**

**2014 DPE 1009 DF** Budget annexe de l'Eau – Compte de gestion 2013.

**M<sup>me</sup> Célia BLAUDEL et M. Julien BARGETON, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier son article R.221-92 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 du budget annexe de l'eau délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 10, 11 et 12 décembre 2012 et des 8, 9 et 10 juillet 2013 ;

Vu le compte administratif du budget annexe de l'eau au titre de l'exercice 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Madame La Maire de Paris soumet à son approbation le compte de gestion pour l'exercice 2013 du budget annexe de l'eau, rendu par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUDEL au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission et par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Le compte de gestion pour l'exercice 2013 du budget annexe de l'eau rendu par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris, est approuvé conformément aux résultats ci-après :

Article 1 : Résultat de l'exercice 2013 :

Section d'investissement : excédent de

1.990,05 euros

Section d'exploitation : excédent de

802.517,30 euros

Article 2 : Résultat global (après incorporation du résultat de l'exercice précédent)

Solde créditeur de

1.772.670,97 euros

Article 3 : Détermination du résultat d'exécution du budget 2013

	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture de l'exercice 2013
Section d'investissement	43.291,15 euros	1.990,05 euros	45.281,20 euros
Section d'exploitation	924.872,47 euros	802.517,30 euros	1.727.389,77 euros
TOTAL	968.163,62 euros	804.507,35 euros	1.772.670,97 euros